
Dons patriotiques en argenterie des églises et effets d'habillement par la société populaire de Bagnolet (Paris), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argenterie des églises et effets d'habillement par la société populaire de Bagnolet (Paris), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34412_t1_0108_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

6

La société populaire de Bagnolet (1) et les autorités constituées de cette commune, invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'au parfait établissement de la République; adhèrent à la création du gouvernement révolutionnaire, et remercient la Convention de la destruction de la faction fédéraliste. Elles envoient le détail des dons que leur zèle à contribuer aux besoins de la République, leur a fait verser dans différents dépôts; et offrent le reste des hochets de la superstition: ce reste consiste en 69 marcs 6 onces 4 gros de galons d'or et d'argent, 26 marcs 6 onces 4 gros d'étoffe brochée en or et argent, 260 liv. de cuivre argenté, et 38 liv. de cuivre jaune (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

La Société populaire et les autorités constituées de Bagnolet, district de Franciade, ont porté, le 29 avril dernier, au district de Franciade, 11 marcs 5 onces d'argenterie, provenant de leur église; elles ont donné 3 cloches pesant 2 426 liv., 250 liv. de plomb et soudure provenant d'un cercueil, et 125 liv. de cuivre rouge et jaune provenant de la maison des sœurs du pot, 1 200 liv. de fer provenant de l'église et de la commune.

Le 28 brumaire, il a été porté à Franciade 13 marcs 5 onces d'argenterie de l'église, et un rubis fin qui tenoit au soleil.

Le 2 pluviôse il a été aussi porté à Franciade, 5 paires de souliers, un habit uniforme, 25 paires de bas, 26 pantalons, 28 chemises, 15 paires de guêtres, une giberne et sa banderolle, que les citoyens se sont empressés d'offrir à leurs braves camarades composant le bataillon de Franciade. Elles apportent aujourd'hui le reste des dépouilles du fanatisme, des draps, des serviettes, et autres linges: elles applaudissent aux travaux de la Convention, et l'invitent à rester à son poste (3).

7

Le citoyen Cumell (4), adjudant général, chef de brigade, commandant une partie des forces de l'armée des Alpes, tant en son nom qu'en celui de ses frères d'armes, invite la Convention à rester à son poste, et jure de nouveau d'exterminer les tyrans et les traîtres qui voudroient entraver la marche de la liberté (5).

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

8

La société des sans-culottes d'Evreux annonce à la Convention nationale que le citoyen Char-

- (1) Et non Bagnoles.
 (2) P.V., XXX, 267. Mention dans *J. Sablier*, n° 1111.
 (3) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl^t).
 (4) Ce nom n'est pas mentionné dans G. SIX (*Dict^e...* cité) mais figure dans les états de situation de l'A. des Alpes.
 (5) P.V., XXX, 267. Mention dans *J. Sablier*, n° 1111; *J. Fr.*, n° 495.
 (6) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl^t).

les (1) a renoncé à la pension que la Nation lui avoit accordée (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoyé au comité des finances.

9

Le conseil-général de la commune de Saint-Quentin annonce à la Convention que le résultat du travail sur l'emprunt forcé, dans cette commune, présentée à la nation une somme de 924,265 l.; que le pauvre et le riche ont voulu concourir au bien de leur patrie l'un, en offrant en pur don ce que la loi ne lui demandoit pas, et l'autre en versant plus que la loi ne lui demandoit (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

10

Les administrateurs du district de Mayenne annoncent à la Convention, qu'ils envoient à la Monnoie 730 marcs d'argent provenant des dépouilles de la superstition. Nous en attendons encore, disent-ils, ce qui prouvera aux incrédules que les saints sont bons à quelque chose (6).

Insertion au bulletin (7), renvoyé à l'administration des domaines nationaux.

11

La société populaire des amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Jean-du-Gard, district d'Alais, département du Gard, demande l'échange du bataillon du Gard, fait prisonnier de guerre à la prise du Fort-Vauban. Si cette place, dit-elle, a été livrée par trahison, que nos frères d'armes, qui auroient mieux aimé trouver une mort glorieuse au milieu des combats, que de tomber entre les mains des tyrans, ne partagent pas la peine que mérite un crime aussi affreux. Ils sont vrais républicains, vrais montagnards: nous vous répondons de leurs sentiments (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

Renvoyé au Comité de la Guerre.

- (1) Ci-dev^t prêtre.
 (2) P.V., XXX, 268. Mention dans *Mon.*, XIX, 353.
 (3) Bⁱⁿ, 12 pluv.
 (4) P.V., XXX, 268. Mention dans *Mon.*, XIX, 353.
 (5) Bⁱⁿ, 12 pluv.
 (6) P.V., XXX, 268. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 203; *J. Sablier*, n° 1111; *J. Fr.*, n° 495; *C. Eg.*, n° 532; *Ann. patr.*, p. 1775.
 (7) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl^t).
 (8) P.V., XXX, 268. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 237; *J. Sablier*, n° 1111; *J. Fr.*, n° 495.
 (9) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl^t).